

Clôture du cycle de trois formations sur la traite des enfants en partenariat avec l'Observatoire National des Droits de l'Enfant

Gafsa, le 29 novembre 2017

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Observatoire National des Droits de l'Enfant (ODE) établissement sous tutelle du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, ont organisé le 29 novembre 2017 à Gafsa, un atelier de formation portant sur « la prévention et de la lutte contre la traite des enfants ».

Cet atelier vient clôturer un cycle de trois formations qui ont été organisées avec l'ODE dans les régions tunisiennes sur la problématique de la traite des enfants. En Tunisie, la traite des enfants est une infraction fortement punie par la Loi organique n°61-2016 relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, précisément par 15 ans d'emprisonnement et une amende de cinquante mille à cent mille dinars.

Au total, ce cycle de trois formations a permis de sensibiliser soixante-dix intervenants appartenant aux réseaux de l'ODE œuvrant dans le domaine de la protection des droits de l'enfant, dont des Délégués à la Protection de l'Enfance, des travailleurs sociaux, des psychologues et des membres de la société civile du Grand Tunis, Nord-Ouest et Grand Sud.

Durant les formations, grâce au soutien technique d'experts nationaux, les contenus de la Loi n°61-2016 ont été vulgarisés et expliqués aux soixante-dix participants. Ceux-ci ont par ailleurs pu dialoguer et échanger avec des représentants de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, du Ministère de l'Intérieur, du Bureau du Délégué Général à la Protection de l'Enfance, ainsi que de l'OIM, sur leur expérience de terrain dans la mise en œuvre des 4P (Poursuite, Protection, Prévention et Partenariats) en Tunisie.

Enfin, des exercices pratiques ont été réalisés pour mesurer les connaissances concrètes des participants dans l'identification des cas de traite des enfants, mais aussi dans le signalement et le référencement vers des services adaptés aux besoins de chaque victime.

L'OIM soutient la Tunisie dans la lutte contre la traite et la protection des victimes

Ces ateliers de formation, organisés en partenariat avec l'ODE et en étroite coordination avec l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, s'inscrivent dans le cadre du soutien technique de l'OIM auprès du gouvernement tunisien en matière de lutte contre traite des personnes et d'assistance directe aux victimes. Depuis 2012, l'OIM aide à renforcer les capacités des acteurs-clé du gouvernement tunisien, de la société civile, des Médias et du secteur académique dans les différentes régions de la Tunisie, en vue de les sensibiliser sur le phénomène de la traite, ainsi que sur les outils et les mécanismes pour prévenir ce crime, et protéger les victimes en Tunisie. En 2013, l'OIM a publié une « *Etude exploratoire sur la traite des personnes en Tunisie* », étude qui a permis pour la première fois d'appréhender la réalité de la traite interne et transnationale dans le pays, tout en fournissant une série de recommandations de politiques publiques pour lutter efficacement contre ce crime. En 2016, l'OIM a soutenu l'élaboration d'une Campagne nationale contre la traite intitulée « Pas à Vendre », qui a été amplement diffusée à la télévision nationale, sur Internet et sur les réseaux sociaux. Ces initiatives ont largement contribué au débat national sur le problème de la traite des personnes en Tunisie et en particulier à la prise de conscience de l'importance de se doter d'une législation nationale contre la traite. Tous ces efforts ont finalement abouti à la publication de la Loi

organique n°61-2016, le 3 août 2016, ainsi qu'à la création en février 2017 de l'Instance Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, sous tutelle du Ministère de la Justice.

Plus d'informations : Mme. Hélène Le Goff : hlegoff@iom.int - Tel : 71.860.312